

Un nouveau service à votre écoute
pour valoriser les parcours professionnels



LE SERVICE MOBILITÉS ET PARCOURS PROFESSIONNELS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Très tôt, nous devons faire des choix d'orientation pour définir un projet, choisir une formation et déterminer le parcours professionnel qui sera le plus cohérent avec nos centres d'intérêts, nos valeurs, notre personnalité et nos compétences.

Tout au long de notre carrière, nous réinterrogeons nos trajectoires du fait d'un monde professionnel en mouvement, d'un souhait d'évolution ou par obligation lorsque notre état de santé nous y oblige par exemple.

La formation et la mobilité sont imbriquées dans les parcours professionnels, le CDG86 a donc créé un service dédié à l'apprentissage, la mobilité et le droit à la formation facultative.



L'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez anticiper un départ à la retraite ?
Vous voulez contribuer à la formation des jeunes
ou à la reconversion professionnelle d'un adulte ?

Et si vous recrutiez un(e) apprenti(e) ?



► **Le CDG86 propose de répondre à toutes vos interrogations et de vous accompagner dans vos démarches :**

- Identifier vos besoins
- Rechercher la formation la plus adaptée
- Accompagner les procédures de recrutement
- Faciliter les mises en relation
- Réaliser des simulations de coût
- Rédiger les contrats d'apprentissage
- Accompagner les maîtres d'apprentissage
- Assurer le suivi administratif et juridique des contrats
- Demander les aides auprès du FIPHFP

(Fond pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)



LA MOBILITÉ

Un de vos agents désire évoluer, changer de collectivité ou se reconvertir ?



► **Le CDG86 propose 3 types d'accompagnements réalisés par des Conseillères en Evolution Professionnelle :**

Le Conseil Mobilité-Formation

Pour les agents publics dont le projet est défini, dans le but de faciliter leur mobilité interne ou externe

→ 3 rendez-vous maximum

Le Conseil en Evolution Professionnelle

Accompagnement personnalisé et approfondi destiné aux agents des collectivités affiliées qui souhaitent définir un nouveau projet et construire un plan d'actions

→ 8 rendez-vous

Le Conseil Préparatoire au Reclassement

Proposé aux agents qui bénéficient d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) suite à la reconnaissance d'une inaptitude à leurs fonctions

→ Moyenne de 8 rendez-vous et un suivi mensuel



LE DROIT À LA FORMATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tout agent public bénéficie d'un compte personnel d'activité comprenant un **Compte Personnel de Formation** (CPF) et un **Compte d'Engagement Citoyen** (CEC).

Ces deux comptes ont pour objet d'acquérir des droits qui permettent de suivre des actions de formation.

Depuis l'été 2018, chaque agent peut consulter ses droits sur un espace numérique dédié, géré par la Caisse des Dépôts : **www.moncompteformation.gouv.fr**

► **Le CDG86 renseigne :**

Les employeurs

- Modalités d'alimentation
- Procédures internes
- Instruction des demandes

Les agents

- Droit à l'information
- Modalités d'utilisation
- Formations accessibles

Nous vous informons également sur tous les autres dispositifs de la formation professionnelle (bilan de compétences, congé de formation, VAE...).

VOS CONTACTS

Stéphanie DOUAY-PREVOST, Responsable du service
et Conseillère en Évolution Professionnelle
Auréliе CHAUVÉAU, Gestionnaire administrative
Soizic GUYON, Conseillère en Évolution Professionnelle
Adeline TESSERAU, Chargée de l'apprentissage

05 49 49 12 10

apprentissage@cdg86.fr
mobilite@cdg86.fr

Site Internet : www.cdg86.fr / Rubrique Mobilités



86
CENTRE DE
GESTION
de la fonction publique
territoriale de la Vienne

*Votre CDG,
assembleur de solutions RH sur le territoire*

Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope - Arobase 1
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU
86962 FUTUROSCOPE Cedex 05 49 49 12 10 www.cdg86.fr

